

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 23 janvier 2025

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe
ELSAESSER, Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis
WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, Amandine
MARTIN, Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte
SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Nadine GUTHAPFEL donne pouvoir à Anne HEUBERGER
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Claire-Catherine BRUN
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

Eric BRUNSTEIN

**9. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif -
Tourisme**

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

9.2. Tarifs communaux 2025

DELIBERATION D23012025/11

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire évoluer les tarifs communaux pour l'exercice 2025 comme suit :

Location de matériel et prestation de service

- Location de barrières aux entreprises et particuliers de Châtenois (DCM 10/12/15, DCM 23/03/2023) :

✓ 2 € par pièce par période de 5 jours

✓ Forfait de mise à disposition avec livraison/reprise effectuées par le service technique : 80 € (DCM 23/03/2023)

- Mise à disposition de matériel divers (matériel électrique, chaises, tables, bancs etc) auprès de demandeurs privés ou publics :

✓ Forfait de mise à disposition **avec ou sans** livraison/reprise effectuées par les services communaux : 80 € (DCM 17/09/2024)

- Annonces pour le panneau électronique (DCM 05/12/19) :
 - ✓ 30 € la page pour une diffusion d'une semaine sur un panneau (RN59), 50 € sur deux panneaux (RN59-Centre-ville), 80 € sur 3 panneaux (RN59-Centre-ville-ELT* / *sous réserve de disponibilité)
 - ✓ 50 € la page pour une diffusion de deux semaines sur un panneau (RN59), 80 € sur deux panneaux, (RN59-Centre-ville), 100 € sur 3 panneaux (RN59-Centre-ville-ELT* / *sous réserve de disponibilité)
- Photocopies (DCM 26/01/06) :
 - ✓ 0,20 € A4 noir et blanc par face
 - ✓ 0,40 € A3 noir et blanc par face
- Télécopies (DCM 26/01/06) :
 - ✓ 0,50 € pour le National
 - ✓ 1 € pour l'International et numéros spéciaux
- Distribution d'eau à l'aire de service des camping-cars (DCM 05/05/11) :
 - ✓ 2 € pour 100 litres d'eau
- Distribution d'électricité à l'aire de service des camping-cars (DCM 05/12/19, DCM 23/01/25) :
 - ✓ 2 € pour 4 heures d'utilisation maximale
- Tarif borne de rechargement de véhicule électrique (DCM 23/03/23, DCM 23/01/25)
 - ✓ En charge : 0,40€ le kWh.
 - ✓ Parking en fin de charge : 1€ de l'heure. La première est heure est gratuite. Le parking en fin de charge est gratuit de 20h à 8h.
- Espace de Co Working (DCM 7/12/17) : 4 € par ½ journée et 7 € par jour
- Vente des sapins aux collectivités territoriales voisines (DCM 17/09/2024) :
 - ✓ Nordmann : 7m à 105€ et 20€ /ml supplémentaire
 - ✓ Epicéa : 7m à 95€ et 15€/ml supplémentaire

Location immobilière

- Complexe Pierre RISCH (DCM 23/03/2023) :
 - ✓ Convention d'utilisation :
 AS Châtenois : 555 € / an
- Espace Les Tisserands (DCM 01/12/16)

Location de la salle festive : (DCM 13/03/14, DCM 29/03/18, DCM 20/10/2022, DCM 23/03/2023)

- ✓ Taxe ordures en cas de mauvais tri (sur remise de l'état des lieux signé) : 100 €

Location de la salle sportive :

- ✓ Location de la salle de Gymnastique/lutte (DCM 13/03/14) : 20 € l'heure pour toute association extérieure,
 - ✓ Location de la salle de Gymnastique/Lutte/Dojo : 12 € de l'heure (DCM 10/12/15).
 - ✓ Convention d'utilisation :
- Section Lutte / société de Gym : 555 €/an (DCM 25/10/07),
 Karaté club : 550 € / an (DCM 06/12/18)
 Judo : 475 € / an (DCM 25/10/07)
 Nippon Kempo : 235 € / an (DCM 06/12/18)
- Maison des associations (DCM 12/09/13, DCM 05/12/19, DCM 25/06/2020, DCM 20/10/2022) :
 - ✓ Location de salle dans la maison des associations journée ou soirée : 100 €
 - ✓ Prix de location dans la maison des associations à 15 € l'heure pour toute association extérieure, (DCM 25/06/2020)
 - ✓ Prix de location dans la maison des associations à 25 € de l'heure pour toute association extérieure en période hivernale (du 01/10 au 31/03), (DCM 20/10/2022)

- Foyer Socio-culturel :
 - ✓ Prix de location d'une salle du Foyer Socio-culturel à 15 € l'heure pour toute association extérieure, (DCM 25/06/2020).
 - ✓ Prix de location d'une salle du Foyer Socio-culturel à 100 € par jour ou soirée pour une société commerciale (DCM 10/07/14).
 - ✓ Prix de location d'une salle du Foyer Socio-culturel à 25 € de l'heure pour toute association extérieure en période hivernale (du 01/10 au 31/03), (DCM 20/10/2022)
- Ecole Élémentaire Krafft : mise à disposition d'une salle de classe pour y organiser des cours de musique (DCM 17/04/08) : 80 € pour l'année scolaire
- Loyer des garages : 30 € mensuels pour les locations en cours et 40 € mensuels pour les nouvelles locations (DCM 01/12/16).

Occupation du domaine public :

- Droit de place du marché (DCM 01/12/16, 24/01/19) :
 - ✓ 1 € le ml,
 - ✓ 1,5 € pour le branchement électrique,
 - ✓ 20 € pour participation incitative à l'enlèvement des déchets.
- Droit de place au mètre carré (DCM 24/01/2019°) :
 - ✓ 1,5 € le m2 journalier (durée d'occupation = 1 jour)
 - ✓ 2 € le m2 hebdomadaire, toute semaine commencée est due.
- Installation de terrasses par tout commerce susceptible d'avoir une table extérieure proposant une boisson (DCM 01/12/16, DCM 17/09/2024) : 7 € par m2 par an
- Stationnement permanent (DCM 03/12/09) : 25 € par mois pour tous stationnements permanents sur le domaine public de camionnettes de vente à emporter à compter du 1er janvier 2016.

Intervention du personnel communal :

- Interventions au profit des demandeurs extérieurs (DCM 23/03/2023) :
 - ✓ Taux horaire intervention pour demandeurs extérieurs, travaux non spécialisés : 32 €
 - ✓ Taux horaire intervention pour demandeurs extérieurs, travaux spécialisés matériel et engins : 54€
- En cas d'intervention non programmée, l'astreinte du personnel (administratif, technique ou police municipale) est due par le demandeur, au tarif en vigueur des astreintes réglementaires.
- Déneigement (DCM 23/03/2023)
 - ✓ Livraison de sel : 120 € la tonne
 - ✓ Taux horaire intervention pour partenaires extérieurs, travaux spécialisés matériel et engins : 54€

Cimetière (DCM 7/12/17) :

- Concession cimetière tombe :
 - ✓ Simple 15 ans 150 € / 30 ans 320 €
 - ✓ Double 15 ans 300 € / 30 ans 640 €
- Concession cimetière columbarium :
 - ✓ 15 ans : 500 €
 - ✓ 30 ans : 1 100 €

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

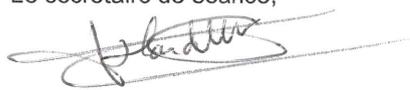
DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 27 janvier 2025

ADOPTÉE A L'UNANIMITE


Luc ADONETH
Le Maire,


Yann VILARDELL
Le secrétaire de séance,